

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Du CP au CM2 : 2h par semaine d'enseignement artistique (éducation musicale et arts plastiques)

Quoi ?

Des projets spécifiques portant sur les arts, le patrimoine ou la culture scientifique, qui jalonnent le parcours de chaque élève.

L'éducation artistique et culturelle est reconnue comme une composante de la formation générale de tous les élèves et institue un parcours de l'école au lycée.

Les enseignements et les projets peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (résidences d'artistes, ateliers, jumelages avec les structures culturelles, classes à horaires aménagés).

Le ministère soutient des associations et des structures qui développent des actions auprès des publics scolaires.

P
E
A
C

Il doit être pensé de manière à assurer une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, notamment à travers les **projets éducatifs territoriaux (PEDT)**

Ce parcours doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école. Il favorise également la **cohésion au sein de l'école ou de l'établissement** en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels.

La mise en œuvre de ce parcours implique un **partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire** : équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif, etc.